

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS**Extrait du Registre des délibérations****du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 21 avril 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Alain RONGIER, Ludovic PONS.

ABSENTS EXCUSES : Yves DE HÉRICOURT, Marie-Claude AVELINO, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Arnaud BIGOURIE.

PROCURATION(S) : Yves DE HÉRICOURT donne procuration à Sandrine LETOQUIN.
Marie-Claude AVELINO donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA
Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Francis GUILLOT
Arnaud BIGOURIE donne procuration à Gérard BRETTE

Délibération n° 2026-36**Subvention du budget principal au budget assainissement**

Madame Jeanne-Marie AMOREIRA 1^{ère} adjointe en charge des finances explique que le budget assainissement va devoir supporter les travaux relatifs à la mise aux normes des réseaux.

Considérant que le budget principal de la commune dispose d'un excédent reporté 2025 d'un montant de 78 899.94€.

Considérant que le budget assainissement fait face à des besoins de financement importants, pour réaliser les travaux d'assainissement suite au diagnostic réalisé en 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les capacités financières du budget assainissement afin d'assurer la pérennité du service public d'assainissement ;

Décide :

Une subvention d'un montant de 69 000 € (soixante-neuf mille euros) est accordée au budget assainissement, en provenance du budget principal.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée au comptable public.

Cette subvention est inscrite en dépenses d'investissement du budget principal au compte 20415341 et en recettes d'investissement du budget assainissement.

Fait et délibéré à Rosiers d'Égletons, le 30 avril 2026

Membres : 15
Présents : 11
Représenté(s) : 4
Nombre de votants : 15
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard Brette

La secrétaire de séance, Fabienne Agnoux



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.